

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 16 MARS 1849. M. l'Orateur met, devant la chambre, un état des affaires de la banque d'épargne de Québec. Pétitions reçues et lues: De Richard McConnell et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce du bois, résidant sur la rivière des Outaouais, demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la loi qui a rapport au masurage du bois de construction à Québec; De W. F. Whiteher et autres de la ville de Sherbrooke, demandant l'abolition de la peine de mort. Pétitions renvoyées au comité: De Joseph Painchaud et autres, du Rév. J. D. Déziel, du Rév. T. Cholette et autres, M. Armstrong fait rapport sur le bill, dit conseil, pour incorporer "Les Eglises Paroissiales ou Cathédrales de Saint-Viateur" dans le village d'Industrie; et le bill et le rapport sont renvoyés au comité pour lundi prochain. Sir Allan N. MacNab fait rapport sur le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Laché. Le bill est alors pris en considération et amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Sur motion de M. John, le bill pour incorporer "Les Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la maternité de Montréal" est renvoyé au comité pour mercredi prochain. Sur motion de M. John, le bill pour incorporer "la communauté des Sœurs de Ste. Croix" est renvoyé au comité pour mercredi; et le bill pour incorporer "l'académie industrielle de St. Laurent" pour jeudi prochain. M. Egan présente un bill pour incorporer "la communauté des Révérends Sœurs de la Charité de Bytown" — seconde lecture, mercredi prochain. Et aussi, un bill pour incorporer le collège de Bytown; — second lecture, mercredi prochain. L'Hon. M. Bagley présente un bill pour incorporer la société d'Industrie de Montréal; — seconde lecture, mercredi prochain. L'Hon. M. Poiré présente un bill pour révoquer certains actes y mentionnés et pour établir de meilleures dispositions relatives à l'admission des arpentés et à l'arpentage des terres dans cette province; — seconde lecture, jeudi prochain. Un message est reçu du conseil, avec un bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Religieuses Ursulines de Québec à acquiescer et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, et demandant le concours de la chambre; Aussi, le bill pour prélever un revenu de \$100,000 à même les terres publiques du Canada pour l'avancement de l'éducation élémentaire; et le bill pour amender la charte de la société littéraire et historique de Québec, sans amendement. M. Morrison fait en suite rapport des résolutions adoptées en comité général, au sujet de l'extinction partielle de la dette publique. La première résolution est adoptée à l'unanimité, la seconde l'est, après la division suivante qui a eu lieu sur un amendement: Pour: Messieurs Bagley, Boulton de Toronto, Brock, Cayley, Christie, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Meyers, Papineau, Sermour, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Thompson 11. — Contre: Messieurs Armstrong, Procureur-Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, De Witt, Dickson, Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Damas, Ferguson, Flint, Fortin, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général LaFontaine, Lemieux, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Morrison, Polette, Priece, Richards, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wettenhall, Wilson. — 49. Les autres résolutions sont ainsi adoptées à l'unanimité, à l'exception de la quatrième sur laquelle il y a division. L'Hon. M. Hincks présente un bill pour mieux administrer la dette publique, les comptes, les revenus et propriétés publiques; — seconde lecture mardi prochain. Sur motion de Sir Allan N. MacNab, il est ordonné qu'il soit déposé sur le table de cette chambre, une liste des diverses paroisses, seigneuries, townships et autres divisions comprises dans les diverses divisions électorales de cette province telles que maintenant établies.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, LUNDI, 19 MARS, 1849. Pétitions reçues et lues: De Boucher de la Bruère et autres de la paroisse de St. Hyacinthe, demandant que le village de St. Hyacinthe ne soit pas incorporé avec les limites que demandent les habitants d'icelle; Du conseil municipal du comté de Rouville, demandant des amendements à la loi qui régle les licences d'auberges; et l'engagement de la tempérance. Pétitions renvoyées au comité: De G. O'Neil, Stuart et autres, et de George S. Wilkes et autres. Le bill de la compagnie du Gaz de Québec est pris en considération en comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie est pris en considération, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. M. Chauveau fait rapport sur le bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour les fins du commerce et contre les sociétés et compagnies non incorporées; renvoyé au comité pour mercredi prochain. M. Fournier fait rapport sur le bill pour transporter le bureau d'enregistrement de l'Islet. Les amendements du conseil au bill de l'arpentage sont pris en considération et adoptés. Le bill du conseil pour autoriser les religieuses Ursulines de Québec, à posséder d'autres biens-fonds est lu pour la première fois; — seconde lecture, demain. Le bill pour la conservation de la santé publique, reçu du conseil ce jour, est lu pour la première fois; — seconde lecture, vendredi prochain. M. Boitard présente un bill pour amender l'acte qui incorpore la banque de la cité et qui en diminue le capital; — seconde lecture, jeudi prochain; et aussi, un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de la St. Louis à la ligne provinciale; — seconde lecture, jeudi prochain. M. Chabot présente un bill pour pourvoir à la salubrité de la cité de Québec; — seconde lecture, jeudi prochain. M. Chauveau présente un bill pour incorporer la société de St. Patrice de Québec; — seconde lecture, jeudi prochain. Les amendements faits en comité jeudi dernier, au bill incorporant la société St. George sont rapportés, adoptés, et ordre est donné de grossoyer le bill.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MARDI 20 MARS. Le bill grossoyé suivant est lu pour la troisième fois, et passé: Bill pour incorporer la société St. George de Québec. M. Watt présente un bill pour révoquer deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture; — seconde lecture, vendredi prochain. M. Fortier, du comté sur les bills des chemins et ponts, fait rapport sur le bill pour autoriser A. M. Delisle et autres à construire un pont de péages sur la rivière Jésus; et le bill est renvoyé au comité pour demain. Sur motion de M. Fournier, le bill pour transporter le bureau d'enregistrement de l'Islet est grossoyé. Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, l'ordre du jour pour l'appel nominal de la chambre est lu; et la chambre est appelée; — et il est ordonné que les noms des membres qui n'étaient pas présents soient rappor-

tés par M. l'Orateur à la chambre lundi prochain. Sur motion pour le second lecture du bill, pour augmenter la répression de l'Hon. M. LaFontaine, il est ordonné que l'ordre du jour de la chambre de cette province en parlement, soit maintenant lu; et le dit ordre est lu; M. Chauveau propose les résolutions, qui ont déjà été publiées. Et la question étant mise, la chambre s'est divisée: — Pour: Messieurs Chauveau, Laurin, et Papineau. — 3. Contre: Messieurs Armstrong, Badgley, Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boulton de Toronto, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Crysler, Davignon, De Witt, Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Damas, Ferguson, Flint, Fortin, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général LaFontaine, Lemieux, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongon, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Priece, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wettenhall, et Wilson. — 59. L'Hon. M. LaFontaine propose alors le dit bill soit maintenant lu pour la seconde fois; et des débats s'étant élevés il est ordonné que les débats soient remis à demain.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

MAISQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs morceaux de littérature canadienne, avant l'année, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec nous de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'état que les Canadiens portent à la littérature, comme le point de regard d'un étranger, et de tout genre que nous avons recueillis. En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Then, A. N. Morin, l'Hon. E. P. Taché, l'Hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. N. Gagnon, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Deroche, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Houette et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en devons pas si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, remonte sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

Chacun bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, dont le service de passerport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parties par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez M. Fréchette et Père, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Aubin — J. G. Barthe — Isidore Bedard — M. Biland — George de Bourneville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Chénier — Dile Odile Chénier — Chevalier de Lorimier — Joseph Cauchon — F. M. Deroche — Fouré — Ph. A. De Gaspé — F. X. Gagnon — P. Garnot — A. J. Ginguet — P. Houé — N. D. J. Jauréna — Jean Jacques Larigé — Pierre Laviolette — Leblanc de Marcomény — J. Lenoir — Eugène L'Écuyer — J. T. Lorangeur — A. N. Morin — Charles Mondet — Dominique Mondet — J. B. Mellet — J. D. Mermet — Amédée Papineau — Pierre Petit Chère — J. Phelan — O. Pelletier — Ls. Plamondon — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quesnel — Joé S. Raymond — A. S. Soudard — J. J. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vondéveid et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms de leurs auteurs et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des propriétaires. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de l'abbé Chiniquy, saisit l'occasion d'en faire un ouvrage plus complet et plus utile qu'il n'est actuellement en usage, et de le faire imprimer dans une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848. — jco.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE. LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au sud par son site et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière par année, est de 225 dont moitié payable d'avance. Les externes payent 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de 21. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal. On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de livres et de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., aussi bas qu'il pourra que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, P. Beaubien, A. Larocque, V. Président, Joseph Bourret, Francis Hincks, H. Mulholland, H. Holton, Edwin Atwater, Damase Masson, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, Joseph Grenier, L. T. Drummond.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour après le premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. Les lettres envoyées les Jours ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons: Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dit dit, comté de l'Orégon, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les occupants, en autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les autorisations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3. — fois-

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Helène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848. — 51-1c.

A. GERN-LAJOLE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Commerce. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARDÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NO FREDAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 25 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, mais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2/6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 0 7. Chaque insertion subséquente, 0 0 4. Au-dessus de dix lignes, 1ère. insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.